



**Réf:** 67/AMDH/FIDH/18

Bamako, Paris, le 13 Août 2018

**A**  
**Monsieur Tièna COULIBALY**  
Ministre des Forces Armées et des Anciens combattants

République du Mali  
-BAMAKO-

**Objet : Lettre d'information**

Monsieur le Ministre,

L'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) ont l'honneur de venir par la présente vous informer de la sortie prochaine d'un rapport sur la situation des droits humains et les enjeux sécuritaires dans le centre du pays. Ce rapport fait suite à une mission d'enquête que nos organisations ont mené au centre, notamment dans les régions de Ségou et Mopti entre mai et Juillet 2018. Conformément à la méthodologie et aux principes de nos organisations, nous avons, à l'occasion de cette mission, tenté de vous rencontrer afin de recueillir votre vision de la situation et s'enquérir des informations et des contraintes des forces armées dans les régions sus-mentionnées (cf. la demande d'audience Réf 054/AMDH/18 transmise à vos services le 6 juin 2018). En raison de votre agenda chargée, vous n'avez pas été en mesure de nous accorder une audience.

Dans la perspective de la publication du rapport de l'AMDH et de la FIDH, nous vous sollicitons aujourd'hui afin de recueillir vos réactions et votre point de vue sur les enjeux sécuritaires et certains faits, notamment des violations des droits humains, ainsi que les mesures que vous avez prises pour y faire face. Dans un souci d'objectivité et d'impartialité, nous souhaiterions intégrer, le cas échéant, vos commentaires dans notre rapport. Nous vous serions grès de pouvoir nous faire parvenir vos commentaires avant la fin du mois d'août afin d'être en mesure d'intégrer la vision du gouvernement dans ledit rapport.

Monsieur le Ministre, nous voudrions être éclairés sur les points ci-après :

### 1. Concernant le dispositif sécuritaire général dans les régions du Centre

Au regard des informations recueillies, nous n'avons pas été en mesure de clarifier un certain nombre de points concernant les opérations militaires menées dans le centre du pays, notamment les unités déployées (GTA, unités des forces spéciales, autres unités), ainsi que leurs modalités opérationnelles et leur chaîne de commandement. A ce titre, nous serions intéressés d'avoir des précisions concernant :





Quel est le dispositif sécuritaire mis en place dans le cadre du « Plan de sécurisation intégré des régions du Centre » ? Camps militaires réinvestis ou nouvellement installés ? Positionnement de la gendarmerie ? Unités mobiles ? Opérations spéciales ?

Nous voudrions aussi savoir si un QG opérationnel avancé a été mis en place à Ségou ? Si oui, avec quels objectifs, moyens (humains et logistiques) et quelle est la chaîne de commandement ?

En effet, nous sommes particulièrement intéressés à avoir vos précisions concernant les faits ci-après découlant des opérations menées par les Forces armées maliennes (FAMA) :

## **2. Concernant les faits survenus à Sokolo, cercle de Niono, en février 2018 :**

Le 21 février 2018, les FAMA ont procédé à l'arrestation de neuf personnes à Nangaraba Camp (commune de Sokolo, cercle de Niono) dont cinq (5) habitants de Djadja, un (1) de Nangarabakan, un de Boussouroukan et deux de Touraba). Sept personnes ont depuis disparu. Que sont-elles devenues ? Sont-elles détenues ?

Dans un communiqué datant du 27 février 2018, le gouvernement malien a indiqué que les FAMA avaient « mené le 21 février 2018 des missions de reconnaissance et de fouilles dans la commune de Sokolo, au cours desquelles des personnes civiles ont malheureusement perdu la vie ». Dans quelles circonstances ont-elles perdu la vie ? S'agit-il des sept personnes arrêtées à Nangarabakan Camp ? Le cas échéant, où sont leurs corps ?

Des témoins affirment qu'une fosse commune a été découverte sur le site où étaient cantonnés les militaires en opération ce jour-là. Les autorités ont-elles mené des investigations pour en savoir davantage sur la nature de cette possible découverte ? Si de telles investigations ont été menées, ont-elles permises de déterminer les faits ?

Quelle était l'unité opérant à Sokolo durant cette période. Combien de temps est-elle restée sur place ? Quels étaient ses objectifs ? Quelle était sa chaîne de commandement ?

Des mesures judiciaires ou disciplinaires ont-elles été diligentées pour enquêter sur ces faits et identifier les auteurs et responsables ?

## **3. Concernant les faits survenus à Finadjè (commune de Dioura, Cercle de Teninkou) en février 2018 :**

Le 21 février 2018, les FAMA ont procédé à l'arrestation de trois personnes à Finadjè et Selibougou. Ces personnes sont depuis lors portées disparues. Où sont-elles détenues ? Dans l'affirmative où sont-elles ?

Début juin, les corps de trois hommes ont été retrouvés dans deux fosses près de Korogui, sur un site précédemment occupé par une unité des FAMA. Les proches des disparus affirment qu'il s'agit de leurs parents. Des investigations ont-elles été menées pour identifier les corps ? Si oui, vos services sont-ils arrivés à déterminer l'identité des personnes retrouvées ?



fidh



Quelle était l'unité opérant à Finadjé durant cette période. Quels étaient ses objectifs ? Quelle était sa chaîne de commandement ?

Des mesures judiciaires ou disciplinaires ont-elles été diligentées pour enquêter sur ces faits et identifier les auteurs et responsables ?

**4. Concernant les faits survenus à Nelbal, (commune de Dioura, Cercle de Teninkou) en avril 2018 :**

Le 5 avril 2018, les Fama ont arrêté 14 personnes dans le hameau de Nelbal, près de Dioura. Ces personnes sont depuis portées disparues. Le 6 avril, l'armée a publié un communiqué précisant que 14 présumés terroristes étaient morts en tentant de s'évader de la prison de Dioura. Des investigations ont-elles été menées pour en savoir plus sur les circonstances de leur mort ? Comment les 14 hommes ont-ils tenté de s'évader ? Comment ont-ils été neutralisés ? Comment expliquez-vous qu'il n'y ait aucun survivant ?

Ces 14 personnes sont-elles, celles qui avaient été arrêtées à Nelbal ? Où sont leurs corps ?

Quelle était l'unité opérant à Nelbal durant cette période. Combien de temps est-elle restée sur place ? Quels étaient ses objectifs ? Quelle était sa chaîne de commandement ?

Des mesures judiciaires ou disciplinaires ont-elles été diligentées pour enquêter sur ces faits et identifier les auteurs et responsables, et le cas échéant punir et/ou éloigner les éventuels auteurs et responsables si ce sont des agents de l'Etat ?

**5. Concernant les faits survenus à Dogo (Commune de Bimbéré Tama, Cercle de Youwarou) en avril 2018 :**

Les 3 et 5 avril 2018, plusieurs personnes ont été arrêtées par une unité des Fama à Dogo. Une d'entre elles a été libérée et a rejoint son village. 14 ont été emprisonnées à Ségou avant d'être transférés à Bamako, puis relâchées le 25 avril 2018. Six (6) autres personnes n'ont jamais réapparu. Leurs corps ont été retrouvés par des habitants dans une fosse quelques jours après le départ des Fama. Selon les informations à votre disposition, dans quelles circonstances ces six personnes ont perdu la vie ?

Quelle était l'unité opérant à Dogo durant cette période. Combien de temps est-elle restée sur place ? Quels étaient ses objectifs ? Quelle était sa chaîne de commandement ?

La chronologie des faits ainsi que de nombreux indices laissent supposer que des unités des FAMA seraient impliquées dans la mort de ces 6 personnes.



Des mesures judiciaires ou disciplinaires ont-elles été diligentées pour enquêter sur ces faits et identifier les auteurs et responsables ?

**6. Concernant les faits survenus à Boulikessi (cercle de Douentza) en mai 2018 :**

Le 19 mai 2018, les FAMA ont tué douze personnes à Boulikessi, après qu'un FAMA ait été agressé et tué par un homme armé. Dans quelles circonstances ces douze hommes ont-ils été tués ? S'agissait-il de « terroristes », comme présentés dans un premier communiqué le 21 mai 2018 ? Pourquoi et comment ont-elles été tuées ?

Deux d'entre eux semblent avoir été froidement exécutées, devant témoins : quelle est votre version des faits ?

Quelle était l'unité opérant à Boulikessi durant cette période. Combien de temps est-elle restée sur place ? Quels étaient ses objectifs ? Quelle était sa chaîne de commandement ?

Des mesures judiciaires ou disciplinaires ont-elles été diligentées pour enquêter sur ces faits, identifier les auteurs et responsables, et le cas échéant punir et/ou éloigner les éventuels auteurs et responsables si ce sont des agents de l'Etat ?

**7. Concernant les faits survenus à Nantaka et Kobaga (Cercle de Mopti) en juin 2018 :**

Le 13 juin 2018, trois fosses communes ont été découvertes près des villages de Nantaka et Kobaka. Des témoins évoquent 25 corps. Selon plusieurs habitants, ces personnes avaient été arrêtées par les FAMA, au cours d'une opération. Dans votre deuxième communiqué, vous avez déclaré que «...la mission de vérification dépêchée sur le terrain confirme l'existence de fosses communes impliquant certains personnels FAMA, dans des violations graves ayant occasionnés mort d'hommes à Nantaka et Kobaka dans la Région de Mopti». Dans quelles circonstances ces personnes ont-elles été arrêtées ? Dans quelles circonstances ont-elles perdu la vie ? Quelle était l'unité opérant à Nantaka durant cette période. Combien de temps est-elle restée sur place ? Quelle était sa chaîne de commandement ?

Des mesures judiciaires ou disciplinaires ont-elles été diligentées pour identifier les auteurs et responsables ?

En fin, nous voudrions vous renouveler notre totale disponibilité à échanger et à accompagner les initiatives visant à faire la lumière sur toutes les violations graves des droits humains commises dans le contexte de la crise. Nous souhaitons également vous confirmer, Monsieur le Ministre, de l'engagement de nos organisations à accompagner le gouvernement malien et ses forces armées à limiter les violations des droits humains et les exactions qui seraient commises pour l'ensemble



**fidh**



des forces en présence dans le centre du pays et en particulier par des agents de l'État en ce que ce type de violations sont contraires aux engagements nationaux et internationaux du Mali.

En espérant une réaction positive à cette demande, nous vous prions de croire Monsieur le **Ministre**, en l'expression de nos profonds respects.

**Ampliation**

*Premier Ministre*

*Ministre de la Justice*

*Ministre des droits de l'Homme*

*Ministre de la réconciliation nationale*

**FIDH**

**Directeur du Bureau Afrique**

**M. Florent GEEL**

**L'AMDH**

**Président**

**Me Moctar MARIKO**